

# Bonification des aides DEFY'NERGIE

Investissement (hors particuliers)	Taux général	Taux bonifié TE
Chaufferies bois déchiqueté et réseaux de chaleur	25%	40%
Poêle (<14kW) ou chaufferie (20kW) granulé bois	10%	25%
Appro en bois (tête coupeuse, broyeur, crible...)	20%	20%
Plate-forme de stockage bois		30% (limite de 50€/map sec abrité)
Étude méthanisation collective	50% (plafond à 6 000€)	60% (plafond à 6 000€)
Animation projet méthanisation collective (accompagnement de projets)	50% (plafond à 10 000€)	60% (plafond à 10 000€)
Solaire thermique (matériel et main d'œuvre)	350 € par m <sup>2</sup> limité à 25%	750€ par m <sup>2</sup> limité à 50%
Géothermie très basse énergie (COP>4,1)	10% (plafond à 30 000 €)	20% (plafond à 30 000 €)
Petit éolien < 25kW	15%	30%
Hydroélectricité <2MW	15% (ajusté pour un tps retour > 7 ans)	20% (ajusté pour un tps de retour > 5 ans)

*En % des dépenses éligibles . Montant plafond = Montant de l'aide pouvant être accordée au maximum*

# Bonification des aides DEFI'NERGIE

Investissement (hors particuliers)	Taux général	Taux bonifié TE
Etudes préalables aux investissements (diagnostics, études de projets...)	Taux d'aide maximum de 70% (collectivités et secteur non concurrentiel)	Permet d'obtenir le taux d'aide maximal
	Taux d'aide maximum entre 50% et 70% (entreprises du secteur concurrentiel)	
Plan de gestion et de déplacements, Diagnostic de flottes, actions d'incitation à l'éco-mobilité...	40 % (dépenses éligibles max : 50 000€)	
Opération exemplaires/innovante et de démonstration en éco-mobilité	30 à 50 %	+10%
Acquisition de véhicule hippomobile + harnais	30 % (dépenses éligibles max : 7000€)	
Bilan GES territoire	50 % (dépenses éligibles max : 50 000€)	70%
Etudes d'adaptation au changement climatique (non réglementaire)	50 % (dépenses éligibles max : 50 000€)	70 %
Accompagnement CITERGIE communes et EPCI	70% (dépenses éligibles max : 35 000€)	70%
Animation et information sur l'énergie, les émissions de GES et l'économie circulaire	80% (actions de portée régionale) 50 % (actions innovantes ou exemplaires, de portée plus locale)	80% (portée régionale) et 70 % (actions plus locale)

# Bonification des aides DEFI'NERGIE

ARE Investissement (ENTREPRISES)	Taux général - plafond	Taux bonifié - plafond TE
Processus industriels, récupération de chaleur, géothermie >50 k€, chaufferies bois >200 k€	50% - 200 000€	60% - 250 000€
Micro-hydraulique > 200 k€ photovoltaïque > 500 k€€	15% - 200 000€	25% - 250 000€
Méthanisation > 1 000 000 €	15% - 500 000€	25% - 650 000 €
Bâtiments (isolation...) > 200 k€	15% - 500 000€	25% - 650 000 €
ARE projets participatifs citoyens	Taux général - plafond	Taux bonifié TE
Chaufferies bois > 200k€	50% - 300.000 €	60%- 400 000 €
Micro-hydraulique > 200k€, photovoltaïque (<9kWc ou > 90kWc), éolien (>500 k€)	30% - 300 000 €	40% - 400 000 €
Méthanisation > 1 M€	30% - 500 000 €	40% - 700 000 €

*Seuils minimum d'investissements de 50.000 € à 1 000 000 €*